

Honoraires de gestion (calculés sur le loyer + charges)

**7,80 % TTC**

Honoraires de location Habitation ou mixte baux soumis à la loi du 6 Juillet 1989

1°) **Montant global des Honoraires de location à la charge du locataire : 5% TTC du loyer annuel hors charges,**

**au taux actuel de la TVA de 20 %** étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

**le montant doit être inférieur ou égal à 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone tendue ou 8 € TTC/m<sup>2</sup> en zone non tendue.**

honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2,5 % TTC du loyer annuel hors charges avec un plafonnement à 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.

2°) **Montant des Honoraires de location à la charge du bailleur : 5% TTC du loyer annuel hors charges,**

**au taux actuel de la TVA de 20 %** étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : Le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire.

honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : Le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire.

3°) **A la charge exclusive du bailleur :**

honoraires d'entremise et de négociation : honoraires libres fixés forfaitairement à la somme de 75 € TTC.

Honoraires de location aux ETUDIANTS idem mais plafonné à

**150,00 € TTC**

(part locataire idem pour le propriétaire outre les honoraires d'entremise)

Assurances facultatives optionnelles :

La Garantie des risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières)

**2,50 % TTC**

Calculés sur le quittancement (loyer + charges)

Honoraires de renouvellement de bail d'habitation existant, avenants

**156,00 € TTC**

Honoraires de renouvellement de bail avec déplafonnement

**312,00 € TTC**

(part locataire + part propriétaire partagés)

Honoraires de rédaction d'un renouvellement de bail commercial

**750,00 € H.T**

Honoraires d'état des lieux dans le cadre d'un renouvellement de bail commercial

**350,00 € H.T**

Honoraires de location, rédaction et état des lieux pour un bail commercial

**20,00 % H.T**

(calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)

Honoraires de location, rédaction et état des lieux pour un bail professionnel

**20,00 % H.T**

ou Droit Commun ou dérogatoire au statut des baux commerciaux

(calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)

Honoraires de location de GARAGE ou ENTREPOT (bail de droit commun)

**12,00 % TTC**

(calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)

Vacations supplémentaires : missions particulières :

Assistance représentation livraison logement neuf, suivi administratif et technique

**156,00 € TTC**

Représentation à expertise Dommages-Ouvrage et suivi juridique et administratif

**156,00 € TTC**

Clôture de compte de gérance, fin de gestion (par lot principal)

**50,00 € TTC**

Pour toute autre prestation nouvelle ou non prévue ci-dessus, le mandataire aura droit à une rémunération spécifique, qui, à défaut d'avenant au mandat, sera calculée au temps passé sur la base des vacations horaires aux heures ouvrables.

Heures ouvrables : Toute l'année sans interruption du lundi au vendredi de 09h00 à 12H00 et de 14h00 à 18H00, vacation horaire de 95,00 € HT

Heures non ouvrables mais intervention possible de Mr Arnaud OLIVIER : de 7h30 à 09H00, de 12H00 à 14H00 et de 18H00 à 20H30, vacation horaire de 130,00 € HT.

CABINET fermé le Samedi et Dimanche.

Les honoraires des Prestations Particulières sont susceptibles d'évoluer chaque année selon le barème affiché dans les locaux du Mandataire.

